

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au cours des audiences publiques relatives au Programme particulier d'urbanisme pour les terrains excédentaires de l'hôpital Louis-H. Lafontaine, les questions de plusieurs citoyens portaient sur la trame urbaine, la densité, les parcs et le tracé d'une éventuelle piste cyclable. Comme ces sujets sont reliés les uns aux autres, ils sont abordés à l'intérieur d'une même réponse. Un plan annexé à la présente permet de visualiser les explications.

La trame urbaine: La trame proposée dans le Programme particulier d'urbanisme reconnaît que le rôle premier de la trame de rues est de mettre en place l'organisation de base d'un quartier ou d'un secteur de la ville. La trame de rues doit être simple et claire de manière à faciliter l'orientation des citoyens, des enfants et des services d'urgence.

La trame définit aussi la hiérarchie des rues. On peut catégoriser sommairement les rues en petites, moyennes ou grandes. Les petites rues sont généralement bordées par des habitations; les rues moyennes, comme de Marseille et Pierre-De Coubertin, sont bordées par des habitations et par des institutions à rayonnement local, comme les écoles et les églises, alors que les grandes rues, comme Sherbrooke et Hochelaga, qui relient entre eux les différents quartiers qui composent la ville, accueillent des fonctions à caractère plus métropolitain, comme les hôpitaux et les grands centres commerciaux. Les parcs sont généralement distribués à travers la trame et leur envergure spécifique est en rapport avec leur localisation dans la hiérarchie des rues.

Enfin, à Montréal, les îlots de la trame sont généralement orientés dans le sens nord-sud. Cette orientation correspond à la manière de diviser les terres anciennement. Diverses raisons, dont la présence d'un parc ou d'une institution, rendent nécessaire ou opportun le retournement des îlots dans un axe est-ouest comme on peut le voir à l'est du parc Jean-Amyot.

Pour les îlots situés à l'ouest du prolongement de la rue du Trianon, le retournement des îlots permet à la fois une meilleure utilisation du sol et une série de vues vers les terrains de l'hôpital.

La densité: La densité moyenne proposée dans le Programme particulier d'urbanisme est celle que l'on retrouve présentement dans le quartier situé entre la rue Dickson et l'Hôpital Louis-H. Lafontaine, c'est-à-dire de 45 à 55 logements à l'hectare. Un hectare représente une superficie de 10 000 mètres carrés. À titre d'exemple, chacun des îlots situés entre les rues Saint-Donat et Beauclerk d'une part, et l'avenue Pierre-De Coubertin et la rue Hochelaga d'autre part, présente une superficie approximative d'un hectare.

Les parcs: Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la superficie des parcs représente 10 % de la superficie des terrains à développer. Le projet du site Angus, présentement en cours de réalisation (illustration ci-jointe), de même que le projet proposé dans le Programme particulier d'urbanisme répondent à cette norme.

Réseau cyclable: Il existe présentement une piste cyclable projetée entre la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent. La première partie du tracé de cette piste qui longe le ruisseau De Montigny, entre la rivière des Prairies et le bassin d'Anjou, est en grande partie déterminée. Pour le reste de la piste, notamment pour le site du Programme particulier d'urbanisme, le tracé demeure toujours à l'étude, ce qui explique l'absence de consultation sur celui-ci à ce jour. Il sera donc possible d'intégrer cette partie du réseau cyclable pour le secteur du Programme particulier d'urbanisme, et de faire, le cas échéant, les liens nécessaires vers l'est et l'ouest de l'île.

